

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'ORDRE DES MEDECINS DU VAR
DU 9 FEVRIER 2015**

I - REGLES DE DROIT ADMINISTRATIF

Membres Titulaires présents :

Docteurs Murielle ALIMI, Etienne ALLIOT – Sophia BENSEDRINE – Jean-Marc BOISSIER – Gilbert DAVID – Pierre GRAS – Richard GUERIN – Geneviève HAGGAI DRIGUEZ – Nelly ISNARDON – Pierre JOUAN – Jean-Luc LE GALL – Julien LECUYER – Jean-Jacques LION – François LOUBIGNAC – Christian MOUTTE – Laurence PALLIER – Francis ROUX – Catherine THIEBAUT DEFAUX – Marie Claire TUFFERY – Catherine VEYSSIERE BERTRAND.

Membres Titulaires excusés :

Docteur Claude PENE

Présent :

Dr Bruno GIUNTA – médecin inspecteur ARS

**Procès verbal des élections du 2ème RENOUELEMENT PAR MOITIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
L'ORDRE DES MEDECINS DU VAR
ELECTIONS DU 7 FEVRIER 2015**

L'Assemblée Générale des médecins inscrits au tableau de l'Ordre des médecins du conseil départemental du VAR s'est réunie le Samedi 7 Février 2015, au siège du conseil situé à OLLIOULES, Technopole Var matin – 293 Route de la Seyne - pour procéder à l'élection de :

**11 membres titulaires et de 12 membres suppléants pour le renouvellement de la moitié du conseil
sortante en 2015**

Le Président a mandaté le Dr LE GALL, Président du Conseil Régional et Membre du Conseil Départemental pour ouvrir la séance à 8heures. Le Dr LE GALL a invité l'Assemblée à élire son bureau chargé du dépouillement constitué d'un Président et de deux assesseurs.

Ont été désignés :

- Président de séance : Docteur Jean Luc LE GALL

- Assesseurs : Dr Murielle ALIMI et Dr Nelly ISNARDON

L'urne scellée contenant les votes par correspondance a été remise au bureau de vote qui a constaté que les scellés apposés sur l'urne le 15 janvier 2015 n'ont pas été brisés.

Pour les votes par correspondance, le bureau de vote a vérifié que les enveloppes portaient la signature manuscrite des votants.

14 enveloppes non signées ou anonymes ont été réservées pour être annexées au présent procès-verbal.

Le président du bureau de vote a prononcé l'ouverture du scrutin à 9 heures pour les médecins désirant participer au vote et qui n'ont pas voté par correspondance.

9 votes ont eu lieu au cours de l'Assemblée.

Le scrutin ayant été clôturé à 11 heures, il a été procédé au dépouillement.

Nombre d'électeurs inscrits : 4724

Nombre de votants : 1212 (1203 par correspondance et 9 sur place)

RESULTATS DES BULLETINS DEPOUILLES

Nombre d'enveloppes contenant des votes dépouillés :

Bulletins nuls : 118

Bulletins blancs : 3

Moitié sortante

JOUAN Pierre	Président	Six Fours les Plages
GUERIN Richard	Vice-Président	Toulon
BROCHARD Philippe	Titulaire	Toulon
COESPEL Jean Marie	Titulaire	Six Fours les Plages
DAVID Gilbert	Vice-Président	La Valette
DHO Alain	Titulaire	Toulon
ETIENNE Serge	Titulaire	Sanary Sur Mer
LECUYER Julien	Vice-Président	Brignoles
LION Jean Jacques	Vice-Président	Draguignan
MOUTTE Christian	Vice-Président	Port Grimaud
PALLIER Laurence	Titulaire	Toulon
GONZALEZ Théophile	Suppléant	Toulon
DUQUESNE Gérard	Suppléant	Toulon
DUFOUR Christophe	Suppléant	Toulon
GRAS Pierre	Suppléant	St-Raphaël
CHIDIAC André	Suppléant	Toulon
BERTHELOT Daniel	Suppléant	Cogolin
DEPALLENS Pierre Jacques	Suppléant	Toulon

Ont obtenu :

Il résulte du classement par ordre selon le nombre de voix obtenues :

Dr JOUAN Pierre	710 voix	Elu titulaire
Dr PALLIER Laurence	649 voix	Elu titulaire
Dr DAVID Gilbert	630 Voix	Elu titulaire
Dr LION Jean-Jacques	540 Voix	Elu titulaire
Dr GRAS Pierre	521 Voix	Elu titulaire

Dr MOUTTE Christian	518 Voix	Elu titulaire
Dr GUERIN Richard	517 Voix	Elu titulaire
Dr LECUYER Julien	515 Voix	Elu titulaire
Dr HAGGAI DRIGUEZ Geneviève	509 Voix	Elu titulaire
Dr LOUBIGNAC François	503 Voix	Elu titulaire
Dr THIEBAUT DEFAUX Catherine	486 Voix	Elu titulaire
Dr TESSIER Pascal	483 Voix	Elu suppléant
Dr CHAIX André François	462 Voix	Elu suppléant
Dr CHABASSOL Gil	455 Voix	Elu suppléant
Dr COURGEON Michel	443 Voix	Elu suppléant
Dr CODA David	434 Voix	Elu suppléant
Dr ETIENNE Serge	428 Voix	Elu suppléant
Dr ETIENNE Joël	405 Voix	Elu suppléant
Dr GONZALEZ Théophile	376 Voix	Elu suppléant
Dr VIGNAL Dominique	355 Voix	Elu suppléant

Sont élus titulaires sortants en 2021 :

Docteurs :

Pierre JOUAN

Laurence PALLIER

Gilbert DAVID

Jean-Jacques LION

Pierre GRAS
Christian MOUTTE
Richard GUERIN
Julien LECUYER
Geneviève HAGGAI DRIGUEZ
François LOUBIGNAC
Catherine THIEBAUT DEFAUX

Sont élus suppléants sortant en 2021 :

Docteurs :
Pascal TESSIER
André François CHAIX
Gil CHABASSOL
Michel COURGEON
David CODA
Serge ETIENNE
Joël ETIENNE
Théophile GONZALEZ
Dominique VIGNAL

ELECTION DU BUREAU

Le Docteur Richard GUERIN ouvre la séance à 19h, donne les résultats du tiers sortant, félicite les membres élus et remercie les membres présents ainsi que le secrétariat pour le travail effectué.

Pour le poste de Président :

Candidat : Docteur Pierre JOUAN
Elu 18 voix – 1 blanc

Le Docteur JOUAN précise que pour respecter les textes, le bureau doit être constitué des 2/5 des membres, donc il est décidé à l'unanimité des présents de constituer le bureau ainsi :

Bureau : Président – Secrétaire Général – Trésorier- 1^{ER} Vice président – Secrétaire Général Adjoint

Pour le poste de Secrétaire Général

Candidat : Docteur Murielle ALIMI
Elue : 19 voix – 1 blanc

Pour le poste de Trésorier

Candidat : Docteur Catherine VEYSSIERE BERTRAND
Elu : 19 voix – 1 blanc

Pour le poste de 1er Vice-Président :

Candidat : Docteur Richard GUERIN
Elu : 16 voix – 4 blancs

Pour le poste de Secrétaire Général Adjoint :

Candidat : Docteur Jean-Luc LE GALL
Elu : 19 voix – 1 blanc

Pour le poste de Vice- président

Candidats :
Dr LION Secteur Draguignan
Dr ROUX Secteur d'Hyères
Dr MOUTTE Secteur Var Est
Dr LECUYER Secteur Haut Var

Dr DAVID

Secteur Toulon

Pour le poste de Trésorier Adjoint :

Dr Nelly ISNARDON

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Commission juridictionnelle : Lundi matin et jeudi matin

Drs ALLIOT – BENSEDRINE – BOISSIER – DAVID – LE GALL – PALLIER – ROUX – TUFFERY – LION – VEYSSIERE
BERTRAND

Commission des réceptions des Confrères : Tous les membres + suppléants

Commission de RMI :

Dr Gilbert DAVID

Drs ISNARDON - TUFFERY

Commission des Contrats :

Drs ISNARDON - TUFFERY

Commission pour les Liquidations et sauvegardes des entreprises :

Drs TUFFERY - LION - DAVID

Commission pour les remplacements :

Drs BENSEDRINE - ALIMIM

Commission pour la permanence des soins :

Drs ALLIOT - ALIMIM - LION

Commission d'entraide :

Drs VEYSSIERE BERTRAND – MOUTTE - ISNARDON

Site Internet :

Drs ISNARDON

Commission DPC (Développement personnel continu) :

Drs ALIMIM – TUFFERY – ISNARDON

DELEGATION DE POUVOIRS ET DE SIGNATURES

Le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Var autorise son Président, le Docteur Pierre JOUAN, à ester en justice, devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif.

Le Conseil départemental donne pouvoir, à l'effet de **signer tous les engagements financiers** à :

- **Mr le Docteur Pierre JOUAN** en sa qualité de Président
- **Mme le Docteur Catherine VEYSSIERE** en sa qualité de Trésorier
- **Mme le Docteur Nelly ISNARDON** en sa qualité de Trésorier Adjoint

agissant chacun séparément.

Le Conseil départemental du Var donne délégation permanente à :

- **Mme le Docteur Murielle ALIMI** en sa qualité de Secrétaire Général.
- **Mr le Docteur Jean-Luc LEGALL** en qualité de Secrétaire Général Adjoint
- **Mr le Docteur Richard GUERIN** en sa qualité de 1^{er} Vice-Président
- **Mr le Docteur Gilbert DAVID** en qualité de Vice-Président

à l'effet **de signer** au nom du Président, **tous les actes et décisions.**

Le Conseil nomme :

- Ordonnateur des dépenses : le **Dr Murielle ALIMI** en sa qualité de Secrétaire Général
- Liquidateur des dépenses : le **Dr Jean-Luc LEGALL** en sa qualité de Secrétaire Général Adjoint

Puis accueil des membres suppléants élus et invités pour assister à la séance plénière du 9 février 2015.

Membres suppléants

Docteurs Théophile GONZALEZ- André Pierre CHAIX – Gil CHABASSOL – Joël ETIENNE – David CODA – Michel COURGEON.

Quorum : le quorum est atteint.

Observations et approbation du procès-verbal de séance plénière :

Le procès-verbal de la séance plénière du 5 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

SSJO :

Le Président, le Docteur Pierre JOUAN, informe les membres de la signature du protocole SSJO qui a eu lieu le 6/02/2015 à 14h30 à la Préfecture.

Signature de la vente de la DOMUS MEDICA le 6/02/2015 chez Maître BOYER.

II – LA TENUE DU TABLEAU

A – INSCRIPTIONS :

- **Présentation des dossiers d'inscription par les Drs Alimi - Bensedrine – David –Isnardon – Lecuyer – Tuffery**

Dr MESSAOUDENE PECH FADHILA – Sp en Néphrologie - Remplacements

Dr BORGE Eric – MG – salarié au Centre Jean Lachenaud – Fréjus

Dr MENDES William – MG – PH au CHG de Draguignan

Dr BONNABEL Arnaud – Sp en Ophtalmologie Collaborateur libéral à Draguignan

Dr FLAVIAN ANTONIN – Sp en Radiologie – Remplacements

Dr SOULIER BENJAMIN – Sp en Radiodiagnostic – remplacements

Dr GENTRIC AUDREY – MG – PH au CHI de Fréjus

Dr MAURIN CHARLOTTE – Sp en Chirurgie Générale – PH contractuel au CHITS Toulon

Dr CONSTANTIN CORINA AURELIA – MG – PH contractuel à l'Hôpital Renée Sabran – Giens

Dr DELTOUR DROCHART CORALIE – MG – Remplacements

Dr SELMI RAMI – Sp en radiologie – PH contractuel au CHITS – Toulon

Dr DRAGOMIR AURORA RODICA – Sp en Radiologie – PH au CHI de Fréjus

Dr ESMINGEAUD ETIENNE – MG – PH contractuel au CHG de Draguignan

Dr RYDMARKER SVEN – Sp en ORL – remplacements
Dr DESCOMBES FRANCOIS – MG – Remplacements
Dr THOUARD HERVE – Sp en chirurgie générale – salarié à Malartic
Dr PILARD MICHEL – Sp en Psychiatrie – non exerçant
Dr HERNY Bernard – sp en pneumologie – retraité
Dr CELLIER Philippe – sp en neurologie – retraité.

Inscriptions SEL :

Inscription SELARL de médecin spécialiste en **PSYCHIATRIE – sous le N° 83/175**
Ayant pour raison sociale : « **AB – Docteur en médecine** »
Siège social : St-Raphael – 66 avenue Thalès – Technopole Epsilon II – Immeuble Epsicod.
Associée : Dr AB, inscrite sous le N° 83/8985

Modifications SEL :

La Selarl VALBELLE inscrite sous le N° 83/156 exerçant à T... 3 Rue Victor Hugo, aura un autre site d'exercice à La Celle 4, place du Général De Gaulle.
Les associés de cette Selarl sont : Drs CM – FD – VR – LC.

Selarl du Dr EM inscrite sous le N° 83/157 nous fait part de la fermeture et du transfert de l'établissement principal d'activité situé au 126, avenue Laennec à Six Fours au 89 rue Séverin Saurin – le Patio Verde – Six Fours.

Et de la fermeture du 2^{ème} établissement situé Rue Vincent Picareau – Le Carthage - Six Fours

Cette société exercera aux lieux suivants :

- 89, rue Séverin Saurin – le Patio Verde – Six Fours
- 135, Bd de Marseille – Bandol
- Résidence Castel Courrau – 91 avenue du 2^{ème} Spahis – 83110 Sanary sur mer
- Centre Bernardin Union Radiologique du Var – 56, Bd Mal Foch – Toulon
- GIE Var Ouest IRM Scanner – 203, Chemin de Faveyrolles – Ollioules
- Polyclinique les Fleurs – Quartier Quiez – 83190 Ollioules
- Clinique du Cap d'Or – 1361, avenue anciens Combattants d'Indochine -83500 La Seyne sur mer.

SCP JD – GB et VCP inscrite sous le N° 83/42

A entériné par procès-verbal de l'assemblée générale du 22/12/2014 :

-la démission du Dr JD de ses fonctions de co-gérant de la société à compter du 1/01/2015 et de l'agrément du Dr PC en qualité de co-gérant de la société à cette même date.

Changement de la raison sociale : SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE GASTROTECH

Associés : Drs VCP – PC – GB.

Lieux d'exercice :

- Espace santé II -489, Avenue de Rome – 83500 La Seyne sur mer
- Clinique du Cap d'Or – 1361, av. Anciens combattants d'Indochine – 83500 La Seyne sur mer

Selarl SYNERGIE – Inscrit sous le N° 83/16

Suivant l'arrêté de l'ARS en date du 15 janvier 2015, il est enregistré la modification apportée au fonctionnement du LBM multi-sites qui sera dorénavant exploité par la société d'exercice libérale par actions simplifiées (SELAS) « SYNERGIE » dont le siège social est au 1387, Avenue des Anciens Combattants d'Indochine à La Seyne sur mer (83500) – par transformation de la SELARL « SYNERGIE ».

En conséquence les sites exploités par la SELAS « SYNERGIE » sont les suivants :

- 1387, Avenue des Anciens Combattants d'Indochine – 83500 La Seyne sur mer
- 299, Avenue Paul Auguste Renoir – Immeuble Virginie – 83500 La Seyne sur mer
- 47, Rue Camille Pelletan – Les Jardins de la Mer 2 – 83500 La Seyne sur mer
- 849, Avenue Groignard – Quatre Chemin des Routes – 83200 Toulon
- 182, Boulevard Clovis Hugues – 83200 Toulon

Les biologistes coresponsables sont les suivants :

- Mme VM, pharmacien biologiste

- Mr CB, pharmacien biologiste
- Mr jMN, pharmacien biologiste
- Mme BME, pharmacien biologiste
- Mme VM, médecin biologiste
- Mr FL, pharmacien biologiste

B – QUALIFICATIONS :

- **DES** : 4
- **CES** : 1
- **PAE** : 1
- **Diplômes européens** : 2

C – TRANSFERTS :

DR ALLAIX ANNE MARIE – Transférée dans la Seine et Marne le 12/12/2014
 Dr BOURLA Robert – Transféré dans les Bouches du Rhône le 14/01/2015
 Dr BRODA Laetitia – transféré dans les Alpes Maritimes le 16/01/2015
 Dr CAMPEANU Nicoara – transférée dans la Seine et Marne le 22/02/2015
 Dr CLAUDOT HEUZE Laurence – transférée le 16/01/2015 dans la Seine et Marne
 Dr COLLET PONTE Martine – transférée le 6/01/2015 dans les Bouches du Rhône
 Dr EL JAAFARI AICHA – transférée le 7/01/2015 dans les Bouches du Rhône
 Dr LE PEILLET Damien – transféré le 30/01/2015 dans les Bouches du Rhône
 Dr PUIPIER Sabine – transférée le 5/11/2014 dans la Haute-Savoie
 Dr RACANO Patrick – transféré le 5/01/2015 dans l'Hérault
 Dr RAHAL Michel – transféré le 7/02/2015 dans le Haut Rhin
 Dr RAVENDA Marc – transféré le 30/01/2015 dans les Alpes de Hte Provence
 DR RENUCCI Valérie – transféré dans le 6/02/2015 dans les Bouches du Rhône
 Dr SLATKIN Odette – transférée le 4/02/2015 dans le Morbihan

D – CHANGEMENTS ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Dr BURTE Carol – Bld Comte Murair – 83300 DRAGUIGNAN
 DR COESPEL Jean Marie – Le Patio Verde – 89 rue Severin Saurin 83140 Six Fours
 Dr DURAND KISS Cynthia – centre médical Ambroise Paré – Rue Gutenberg – 83470 St Maximin
 Dr IVALDI Caroline – Clinique St-Jean – 1 avenue Georges Bizet – 83000 Toulon
 Dr LECHERPIE BALAT Françoise – Le Grand Fournas – 156 Bld du Maljournal 83300 Draguignan
 Dr LEENHADT Dominique – PMI – 132 Avenue Lazare Carnot – 83000 Toulon
 Dr LLEU Laurent – le Patio Verde – 89 Rue Severin Saurin – 83140 Six Fours
 Dr MUGNERET Adrien – 9 rue Aspirant François Philippe 83260 La Crau
 Dr POIRETTE Armelle – Clinique Ste-Marguerite – Avenue Alexis Godillot – 83400 Hyères
 Dr SCHANEN Nicolas – Polyclinique les Fleurs – Quartier Quiez – 83190 Ollioules

E – DECES :

Dr BESSE Georges – décédé le 31/01/2015
 Dr BOULARD Christian – décédé le 17/08/2014
 Dr CHABRIER Jacques – décédé le 25/01/2015
 Dr DOBLER Simone – décédée le 27/09/2014
 Dr GODART Michel – décédé le 17/12/2014
 Dr IMBERT Louis – décédé le 14/01/2015
 Dr LAMOUREUX Pierre – décédé le 23/05/2014
 Dr MINGARDON Michel – décédé le 4/01/2015

III - LES CONTRATS : Article L.4113-9 et suivants du Code de la Santé Publique et article 83 du Code de Déontologie Médicale : 21

**IV - PROCEDURES DE QUALIFICATION
(Arrêté du 4 Septembre 1970 Modifié)**

V - LE CONTENTIEUX DISCIPLINAIRE

A – AFFAIRES NOUVELLES :

- Litiges particuliers / médecins : 8

B – AFFAIRES EN COURS – (art L. 4123-2 du CSP) :

- Entre particuliers et médecins : 8

C – PLAINTES :

Les Membres Titulaires de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIMI Murielle et GUERIN Richard quittent la séance.

Entre particuliers et médecins :

Mme BL c/Dr VK

Par courrier en date du 25/11/2014 Mme BL a déposé une plainte à l'encontre du Dr VK, car elle estime avoir été victime d'un acte chirurgical inutile avec un comportement déontologiquement incorrect.

Par courrier du 21/12/2014 le Dr VK nous apporte sa version des faits et conteste les accusations de la plaignante précisant que la plupart des interventions ORL ne sont pas strictement nécessaires sur le plan « vital », qu'il s'agit dans la majorité des cas de tentatives d'améliorer la qualité de vie, l'utilité et l'indispensabilité de leurs interventions restent souvent à discuter.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, une réunion de la commission de conciliation s'est réunie le 12 janvier 2015 en présence des membres conciliateurs, de Mme BL assistée de Mme AMF et du Dr VK.

Après avoir entendu les membres de la commission de conciliation et avoir été informée des différentes voies de recours susceptibles d'indemniser un éventuel préjudice, après avoir entendu les explications du Dr VK, Mme BL maintient sa plainte et un procès-verbal de non conciliation est rédigé.

- ***Délibéré : Il est décidé de transmettre la plainte de Mme BL à l'encontre du Dr VK à la Chambre disciplinaire du Conseil régional de l'Ordre des médecins PACA-Corse avec un avis défavorable.***

Mme O c/Dr VT (plainte retirée)

Par courrier en date du 12/12/2014 Mme O. a déposé une plainte à l'encontre du Dr VT pour un problème de secret médical.

Par courrier du 1/01/2015 le Dr VT nous apporte ses observations.

Une réunion de la commission de conciliation en application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique s'est réunie le 12 janvier 2015 en présence des membres conciliateurs, de Mme O. ainsi que du Dr VT.

Après avoir exprimé ses doléances et avoir entendu les explications des conseillers ordinaires et du Dr VT, Mme O. retire sa plainte et un procès-verbal de conciliation est rédigé.

Maître D. pour son client Mr AJL c/Dr AVC – Article L.4124-2 du code de la santé publique – médecin hospitalier

Par courrier du 15/01/2015 Maître D. pour son client Mr AJL dépose plainte à l'encontre du Dr AVC pour refus de prise en charge de Mr AJL tout en s'abstenant de le diriger vers un autre service alors qu'il était dans un état de détresse psychologique évident.

Le Dr AVC nous communique sa version en date du 2/01/2015 et nous précise toute la prise en charge de Mr AJL depuis Novembre 2012.

Il est décidé de ne pas déposer plainte à l'encontre du Dr AVC estimant qu'elle a respecté les dispositions des articles R.4127-35 et R.4127-32 du code de la santé publique.

Dossiers de confrères :

Dr KT

Le dossier du Dr KT est présenté en séance, et il est décidé de faire un état des lieux de ce Centre avec l'ARSDT 83, en présence du Conseil départemental de l'ordre des médecins du Var.

Dossier à suivre.

Dr RJC

Le Dr ALIMI nous fait part du courrier de la CPAM concernant le Dr RJC qui continue à facturer des actes non réalisés le samedi et pour lesquels ce praticien reconnaît ne pas avoir d'explications.

Nous avons demandé à la Caisse de nous confirmer les dates de ces actes et qu'elle nous précise si ces actes ont été effectués pour la période du 1/06/2014 au 31/07/2014 sanction donnée par la Chambre disciplinaire de 1ère Instance du Conseil Régional PACA-Corse le 6/12/2013.

Dossier à suivre.

Dr BV

Le Dr BV exerce en SEL et ne nous communique pas les statuts modifiés de sa SEL avec ses différents lieux d'exercice.

Le Dr DAVID et le Dr MOUTTE ont décidé de le contacter avant de mettre une procédure en place pour non communication des contrats – article L.4113-9 du code de la santé publique et art.R4127-91 du code de la santé publique.

Dossier à revoir.

Dr BE

Le dossier du Dr BE est présenté au Conseil, ce confrère souhaiterait obtenir une attestation de bonne moralité pour aller exercer en SUISSE. Cette dernière est réalisée par le Conseil National après avis du Conseil départemental.

Après étude, il a été décidé de donner un avis favorable pour sa demande d'attestation de bonne conduite et de bonne moralité pour son prochain exercice en SUISSE.

Dr D

Le dossier concernant la rédaction des certificats par le Dr D. est présenté.

Ces certificats sont conformes aux règles déontologiques.

Les Membres Titulaires de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIMI Murielle et Richard GUERIN réintègrent la séance.

VI – LE CONTENTIEUX DES ASSURANCES SOCIALES

A – Décisions rendues

- **Par la section des assurances sociales du conseil national**

- **Séance du 15/10/2014 – lecture du 22/01/2015**

Dr VP : « la décision de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire du conseil régional de l'ordre des médecins PACA et Corse en date du 25/03/2013 est annulée.

Il n'y a pas lieu de statuer sur les conclusions de la plainte fondées sur les faits antérieurs au 3/01/2009.

Il est infligé au Dr PV la sanction de l'interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux pendant 6 mois. Il sera sursis pour une durée de 3 mois à l'exécution de cette sanction dans les conditions fixées à l'article L.145-2 du code de la sécurité sociale.

« L'exécution de cette sanction pour la partie non assortie du sursis, prononcée à l'encontre du Dr VP prendra effet le 1/04/2015 à 0h et cessera de porter effet le 30/06/2015 à minuit. »

➤ **Conseil d'Etat - Décision du 23 décembre 2014**

Dr CHOUVIAT André

«Le Conseil d'Etat a annulé la décision de la section des assurances sociales du Conseil National du 26/03/2013 rendue à l'encontre du Dr C. et ordonne le renvoi de cette affaire devant la dite section ».

➤ **Par la chambre disciplinaire du Conseil National de l'Ordre des médecins**

Audience du 4/12/2014 – décision rendue publique par affichage le 26/01/2015

Dr PC

« La décision de la chambre disciplinaire de première instance de la Réunion-Mayotte en date du 30/09/2013 est annulée.

La plainte du Conseil départemental de la Réunion contre le Dr CP est rejetée.

Le Conseil départemental de la Réunion versera au Dr CP la somme de 500€ à titre de dommages et intérêts ».

➤ **Par la section des assurances sociales du Conseil Régional PACA et Corse**

Audience du 18/11/2014 – lecture du 19/01/2015

Dr DPM :

« Il est prononcé à l'encontre du Dr DPM la sanction de l'interdiction temporaire du droit de donner des soins aux assurés sociaux pour une durée de 3 ans.

La sanction prononcée à l'article 1 prendra effet le 4/05/2015 pour s'achever le 3/05/2018, sous réserve d'un éventuel appel formé dans le délai fixé à l'article R.145-59 du code de la sécurité sociale.

VII – RELATIONS MEDECINS INDUSTRIE

Contrats intervenant : 25

Etudes: 11

Formation week-end: 9

Réunions de formation : 5

VIII – TRESORERIE

ENTRAIDE

Dr G. : Devant l'état de santé du Dr G. et de ses difficultés financières dans l'attente de vendre sa maison ainsi que son cabinet, il est décidé de lui donner une aide à vivre en urgence de 3000€.

Demandes exonérations 2015

Dr DO : accord pour une demi-cotisation pour l'année 2015

DR TD : accord pour une demi-cotisation pour l'année 2015

Dr DP : exonération pour l'année 2015 mais demandons son dernier avis d'imposition

Dr AH : exonération pour la cotisation médecin pour l'année 2015.

Dr LE : accord pour une demi-cotisation pour l'année 2015

IX – COMMISSION ADMINISTRATIVE

A –exercice en lieux multiples

LME Administratifs : 2

LME :

Selarl VALBELLE – nouveau site d'exercice 2 Place du Général De Gaulle – 83170 La Celle.

Au regard des besoins de la population, un avis favorable est prononcé.

Dr AA – Médecin généraliste, demande une collaboration avec le Dr D. pour une durée d'un an.

Un avis favorable est prononcé.

X –QUESTIONS DIVERSES

Candidature à l'inscription sur la liste des médecins spécialistes (article 431 du code civil)

Dr DCV : nous n'avons aucune remarque particulière concernant cette consœur, un avis favorable est prononcé.

Dr S. – MG à Hyères.

Suite à un courrier du Conseil régional PACA sur une plainte de la CPAM du Var à l'encontre du Dr S, ce dernier a été reçu au siège du Conseil par les Drs Isnardon et Tuffery.

Dr B. – MG

Suite au mail de l'ARS concernant la réquisition du Dr B., MG, du 25/12/2014. Cette consœur a refusé cette mission pour des raisons de santé.

Il est décidé d'exempter cette consœur pour 3 ans (article L.6315-4 du code de la santé publique) suite aux violences vécues au cours de son exercice, et de ne pas la poursuivre sur le plan disciplinaire.

Ecrire dans ce sens à l'ARS DT83.

Dr G. et la grève des médecins de son secteur.

Le Conseil départemental a examiné la décision prise par le Président de l'APSNOV de St-Maximin de retirer les noms des médecins généralistes inscrits sur le Tableau de la PDS du 19 au 23 janvier 2015.

Bien qu'ayant averti le conseil de l'Ordre par la messagerie ORDIGARD, cette décision du Président de l'association engage sa responsabilité.

Conformément aux dispositions de l'article L.6314-1 du code de la santé publique, la permanence de soins ambulatoires est une mission de service public, elle s'inscrit dans « le cadre des lois et règlements qui l'organisent ».

L'ARS DT 83 sera invitée à déposer plainte à l'encontre de ces confrères devant la Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance du Conseil Régional PACA-Corse dans le cadre des dispositions de l'article L4124-2 du code de la santé publique.

Au niveau du Conseil, il est décidé de convoquer le Dr G. afin de recueillir ses observations et de porter à sa connaissance les conséquences du non-respect du tableau de garde.

DEVIS – portes du CDOM

Il a été retenu le devis de la société ABS FERMETURE d'un montant de 7798.80

XI – QUESTIONS APPORTEES PAR LES MEMBRES

XII- INFORMATIONS GENERALES

Circulaires du CNOM

Séance levée à 23h30

Prochaine séance plénière le 16 mars 2015.

Le Secrétaire Général
Docteur Murielle ALIMI